

SEANCE du 22 septembre 2023

Date de convocation : 18 septembre 2023

Date d'affichage : 26 septembre 2023

Le vendredi vingt-deux septembre deux mille vingt-trois à dix-sept heures, le Conseil Municipal légalement convoqué à la mairie de Brix, s'est réuni sous la présidence de Sophie BUHOT, Maire.

Etaient présents : Sophie BUHOT, Christian ODOARD, Johann SYFFERT, Alain BECQUET, Antoine DUPONT, Anne-Flore BRODIN, Jocelyne GLON, Thierry LETOUZÉ, Philippe VAUTIER, Loris VALLEE, Olivier SIMON, Christian VIMONT,

Absents excusés :

Séverine LAISNEY

Stéphanie LAUNEY

François RIBET

Sandra MAGDELAINE

Caroline AVOYNE donne procuration à Anne flore Brodin

Adeline Texier donne procuration à Christian VIMONT

Sabrina Jardin donne procuration à Sophie

Secrétaire de séance : Antoine DUPONT

Le compte rendu du conseil du 31 août est approuvé à l'unanimité

Voix pour : 15 Voix contre : abstentions :

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT ENTRE LE 1^{er} et 22 SEPTEMBRE 2023

DECISION DU MAIRE N° 65 – 2023 Foire Saint-Denis 2023 : Achat récompenses concours de moutons devis du 29 août 2023 de la SAS Fonderie Gargam située au : ZI de la Pidaie 49420 POUANCÉ d'un montant de 467.54 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 66 – 2023 Audit thermique avant mise en vente d'un bâtiment communal devis n° DEV00002158 du 25 août 2023 de la SARL COOPERATIVE IDEE située à : 1, la Houchardière 50200 COURCY d'un montant de 2061.60 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 67-2023 Achat de trois supports pour les unités centrales Devis n° 83874 du 11 septembre 2023 de l'entreprise DALTONER située au : 2300 Les Rouges Terres 50470 La Glacerie - CHERBOURG-EN-COTENTIN, d'un montant de 280.13€ TTC.

DECISION DU MAIRE N° 68-2023 Remise en état du chemin route de Bellefontaine devis n° D 2023-056 du 10/09/2023 de l'entreprise LECLERC située au : 4 route du carrefour au diable 50700 Saint Joseph, d'un montant de 2016.00€ TTC.

DECISION DU MAIRE N° 69-2023 Achat de six talkies Walkies Motorola devis n° D 23043 du 11/09/2023 de l'entreprise TECHNIQUE EVENTS située au : 23 rue du haut de Mandeville 14710 MANDEVILLE EN BESSIN, d'un montant de 1548.94€ TTC.

DECISION DU MAIRE N° 70 – 2023 Location d'un chapiteau : foire Saint-Denis 2023.

devis N° DEV00001718 du 29 juin 2023 de l'entreprise LIBR'AVENTURE située au : 6 ZA de la Galanderie 50260 SOTTEVAST d'un montant de 2 085€ TTC.

DECISION DU MAIRE N° 71 – 2023 Achat équipement de travail pour le personnel de l'école

maternelle devis N°D00187980 du 14 septembre 2023 de l'entreprise AZERGO, située au 8, rue des Muriers 69390 VOURLES, d'un montant de 620.63 € TTC.

DECISION DU MAIRE N° 72 – 2023 Sonorisation de la foire 2023

Devis n° 23046 du 11 septembre 2023 de pour un montant de 4810 € TTC pour la prestation de base.

Devis n° 23047 du 19 septembre 2023 de pour un montant de 590 € TTC pour la sonorisation des animations chiens de troupeaux et foostyle.

Devis 23049 du 20 septembre 2023 de pour un montant de 1290 € TTC pour la sonorisation du concert.

DELIBERATIONS

1. Attribution des lots 3a et 3b du marché de la salle des associations :

Suite à la délibération 11 du 26 avril 2023,

Pour réaliser cette opération, il a été proposé de consulter les entreprises par procédure adaptée restreinte

L'avis a été publié sur la plateforme FM REPRO le 8 août 2023. La date limite de réception des offres était fixée au 13 septembre 2023 à 16h00.

5 dossiers ont été retirés, 3 entreprises ont déposé une offre dématérialisée,

Après vérification et analyse des candidatures, les offres des entreprises figurant ci-après apparaissent économiquement les plus avantageuses.

Proposition d'attribution :

- **Lot 3A Charpente bois** : lot attribué à l'Entreprise LEPETIT DANIEL SAS, pour un montant de 76 733.43 euros HT.

- **Lot 3B Etanchéité membrane PVC** : lot attribué à l'Entreprise MARIE et COMPAGNIE-MARIE TOIT, pour un montant de 29 688, 69 euros HT.

En conséquence, le Conseil Municipal à la majorité autorise Madame le Maire à :

- attribuer les marchés aux entreprises suivantes,
- à signer les marchés, sous réserve du respect des délais de procédure de recours, et procéder à leur notification ;
- à dire que les dépenses seront imputées sur le budget communal compte 231.

Voix pour : 13 Voix contre : 1 abstentions : 1

2. Avenant de mise à jour des prix après arrêt de chantier de la salle des associations :

Suite à un arrêt de chantier de 31 mois il convient de passer un avenant de mise à jour des prix pour les entreprises suivantes :

Lot 1 Gros Œuvre Carrelage DELACOUR augmentation de 21 %. Le marché initial de 226 295.52 € HT passe à 273 865.90 € HT (avenant de 47 570.38€ HT sur devis 1 et 2 du 19/09/2023).

Lot 4 Menuiseries extérieures AMC FOLLIOU augmentation de 0.46 %. Le marché initial de 68 809.64 € HT passe à 72 036.63 € HT (avenant de 3 226.99€ HT sur devis 04046294REV04 du 11/04/2023)

Lot 5 Menuiseries intérieures AMC FOLLIOU augmentation de 21 %. Le marché initial de 64 564.89 € HT passe à 78 625.13 € HT (avenant de 14 060.24€ HT sur devis 04046294REV du 11/04/2023)

Lot 6 Plâtrerie LISE augmentation de 40 %. Le marché initial de 89 542.6 € HT passe à 125 231.45 € HT (avenant de 35 688.85€ HT sur devis 23025285 du 08/02/2023)

Lot 7 sols souples GUY LEFEVRE augmentation de 22 %. Le marché initial de 15 707.55 € HT passe à 19 226.91 € HT (avenant de 3 519.36€ HT sur devis 190945/D191192 du 14/04/2023)

Lot 8 peinture GUY LEFEVRE augmentation de 12 %. Le marché initial de 16 377.91 € HT passe à 18 339.38 € HT (avenant de 1 961.47€ HT sur devis 190945/D191194 du 14/04/2023)

Lot 10 plomberie chauffage TABARIN ENTZMANN augmentation de 6.3 %. Le marché initial de 79 711.98 € HT passe à 84 790.71 € HT (avenant de 5 078.73€ HT sur devis V1 du 5/04/2023)

Lot 11 Electricité SOTELEC augmentation de 36 %. Le marché initial de 53 942.67 € HT passe à 73 530.63 € HT (avenant de 19 587.96€ HT sur devis 2319074 du 21/07/2023)

Augmentation totale du marché : 130 693.98 € HT, 26 138.79 de tva soit 156 832.77 € TTC

Le conseil municipal autorise Madame le maire à signer les devis et les avenants n° 1 pour toutes ces entreprises et à prévoir ces crédits au budget communal.

Voix pour : 13 Voix contre : abstentions : 2

3. Attribution du marché travaux du programme voirie 2023-2024-2025

Afin de réaliser les travaux de voirie sur la commune, la commune de Brix a lancé une consultation par voie de presse le 3 août 2023, avec mise en ligne du dossier de consultation. La remise des offres a été fixée au 8 septembre 2023. 2 entreprises ont remis une offre dématérialisée.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 20/09/2023 en présence du maître d'œuvre, la société INFRA VRD.

Après vérification et analyse des offres, l'offre de la société COLAS apparaît économiquement la plus avantageuse.

En conséquence, le conseil municipal autorise Madame le maire à :

- attribuer le marché à la société COLAS,
- à signer le marché, sous réserve du respect des délais de procédure de recours ;
- à dire que la dépense sera imputée sur le budget communal compte 231.

S'agissant d'un marché à bons de commande, le montant ne peut être déterminé, cependant il est fixé un minimum de 0.00 € HT et un maximum de 150 000.00 € HT par programme. Le marché est passé jusqu'au 31/12/2023 et pourra être reconduit annuellement et ce jusqu'au 31/12/2025 maximum.

Voix pour : 15 Voix contre : abstentions :

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Prochains conseils municipaux : le mercredi 25 octobre et mercredi 6 décembre 2023.

Ainsi délibéré en séance le 22 septembre 2023. Séance levée à 17h30

Signature du conseil du 22 septembre 2023

NOM Prénom	Délégation	Signature
BUHOT Sophie		
ODOARD Christian		
JARDIN Sabrina		
SYFFERT Johann		
LAISNEY Séverine		
BECQUET Alain		
GLON Jocelyne		
LETOUZE Thierry		
BRODIN Anne- Flore		
VALLEE Loris		

NOM Prénom	Délégation	Signature
LAUNEY Stéphanie		
VAUTIER Philippe		
AVOYNE Caroline		
DUPONT Antoine		
MAGDELAINE Sandra		
SIMON Olivier		
VIMONT Christian		
TEXIER Adeline		
RIBET François		